

26^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

Visant à faciliter l'accès au vote à l'urne et à en développer l'enseignement et l'usage dès le plus jeune âge

Présentée par

ABONCE Noé, ALEXIADIS Sacha, CHAMBERT Louis, CLAISSE Lilas, COMPAIN Amaya, CORDIER Paco, DOLOSOR Katixa, DOUMAIRON Ninon, ETCHEGARAY Charlie, ETCHEVERRY Charlie, ETCHEVERRY-PARTARRIEU Louise, FOURCADE Zélie, GOMEZ Juliette, HARDOY Xana, HOUSE Samuel, JORNET-CHAGUE Leïla, LATOUR-DOYENHART Bastien, LOWENSKI Hinaë, MAILLE-BIDEGAIN Keala, MAROTEAUX-LABEYRIE Amaïur, MINAÏDES Kepa, MUSE Hugo, OHACO Augustin, OHACO Louise, PEYRE Baptiste, RIFFAUD Gaspard, VEILLARD Héloïse, ZEITOUN Lenny

Élèves de la classe de CM1/CM2 bilingue Basque et Français
de Madame Loustau et Monsieur Caussé,
école élémentaire Jean Jaurès d'Anglet
(Académie de Bordeaux)

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Les élections font partie de la vie démocratique des Français, mais aujourd'hui, le lien entre les citoyens et les institutions qui les représentent semble particulièrement distendu.

L'abstention lors des dernières élections présidentielles a atteint un niveau record, notamment chez les jeunes : 41 % des 18-24 ans ne se sont pas exprimés dans les urnes au second tour.

Nous avons mené une enquête auprès de notre entourage et nous avons constaté que les moins de 30 ans exercent leur citoyenneté autrement que par le vote à l'urne (bénévolat, vie associative, ...) Certains d'entre eux ne sont pas, ou mal, inscrits sur les listes électorales.

Aussi, nous avons constaté que très peu de personnes ont déjà tenu un bureau de vote ou participé à des opérations de dépouillement.

Or, pour nous, l'acte du vote est un des fondements de la participation démocratique, et nous pensons qu'il est important d'en faciliter l'accès et d'impliquer tous les Français dans la gestion des bureaux de vote.

Pour mieux comprendre les raisons qui freinent les adultes dans leur participation démocratique, nous avons d'abord réfléchi à partir de ce que nous connaissons le mieux, à savoir notre vie en classe et à l'école. Pourquoi certains d'entre nous participent-ils plus en classe, alors que d'autres s'abstiennent souvent de prendre la parole ?

Nous avons compris que pour participer, à la vie de classe comme à la vie démocratique, il faut se sentir suffisamment en confiance et légitime pour y prendre part.

Il y a quelques mois encore, beaucoup d'entre nous ignoraient le rôle d'un député ou de l'Assemblée Nationale.

Les mots participation démocratique et institutions étaient difficiles à comprendre au début du projet.

La rencontre avec notre députée nous a permis de mieux comprendre les notions abordées avec nos professeurs.

C'est pourquoi nous trouvons fondamental de rencontrer des élus afin de renforcer la connaissance des jeunes à l'égard des institutions.

Nous avons également appris à débattre et à délibérer.

Nous pensons que le vote doit faire partie de la vie des élèves le plus tôt possible en développant dès l'école primaire un enseignement à la délibération et au vote.

Aujourd'hui, le travail que nous avons mené en classe a renforcé nos connaissances et nous motive tous pour devenir plus tard des citoyens adultes engagés.

C'est ainsi que par un vote facilité, accessible, expliqué et pratiqué, la participation démocratique des Français, et des jeunes en particulier, sera renforcée.

Article 1^{er} :

Le vote doit être simplifié. Chaque citoyen qui atteint l'âge de 18 ans est automatiquement inscrit sur les listes électorales sans aucune démarche à effectuer.

Article 2 :

Le vote doit être accessible. Pour cela, lors de chaque élection, les bureaux de vote sont ouverts un jour supplémentaire à savoir le samedi et le dimanche. Afin d'augmenter le nombre d'assesseurs pour la tenue de ces bureaux de vote, des citoyens sont tirés au sort sur les listes électorales (sur le principe d'un jury d'assises).

Pour initier les jeunes de 16 à 18 ans à cette fonction, les mairies doivent les inviter à tenir un rôle d'« assesseur-observateur » auprès d'assesseurs expérimentés.

Article 3 :

Le vote doit être expliqué dès l'école primaire. Tous les élèves des cycles 3 et 4 doivent visiter une institution locale (Mairie, Conseil Départemental...) ou nationale (Assemblée Nationale...) afin de rencontrer un élu.

La Mairie ou le Conseil Départemental sont tenus d'inviter une fois au cours de leur scolarité en cycle 3 et 4 tous les élèves pour une journée de citoyenneté.

Article 4 :

Le vote doit être pratiqué dès l'école primaire. Tous les élèves des cycles 2 et 3 doivent élire un représentant dans chaque classe ainsi qu'un représentant d'école.

Ces « maires d'école juniors » sont conviés par les Mairies à participer au conseil municipal des jeunes, obligatoire dans chaque commune.

XXVIème PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

*portant sur la création d'un « Bois de la Démocratie » dans
chaque circonscription législative*

Rédigée et présentée par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire
Fernand Lantoin de MARETZ

*

*

*

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

En France, d'après l'INSEE, lors des dernières élections présidentielles et législatives, seuls 36% des électeurs inscrits sur les listes électorales se sont systématiquement déplacés pour voter, à chaque tour de scrutin.

Dans notre circonscription, nous avons été choqués de découvrir que, lors du 2^{ème} tour de la dernière élection législative, sur environ 91000 électeurs inscrits, seules un peu plus de 40000 personnes se sont déplacées pour voter (en incluant les votes blancs et nuls).

Nous, futurs citoyens, considérons comme essentiel d'aller voter à chaque fois que cela est possible, afin d'exprimer notre avis. Nous avons bien compris que c'est le fondement même de notre démocratie.

Nous avons, par ailleurs, étudié des données fournies par l'Office National des Forêts et l'Office National de la Biodiversité qui montrent que les forêts françaises sont vieillissantes.

De nombreux arbres meurent, atteints de maladies, à cause de la pollution ou attaqués par des insectes rendus plus nombreux par le réchauffement climatique.

Or, nous savons, et cela a été démontré scientifiquement récemment encore, que les arbres sont essentiels à notre vie : ils permettent de produire de l'oxygène, et peuvent apporter de la fraîcheur, en particulier lors des pics de canicule, de plus en plus fréquents ces dernières années.

C'est pourquoi nous proposons, afin d'améliorer la participation des citoyens français aux « moments-clés » de notre vie démocratique, de créer des « Bois de la Démocratie ».

Ces lieux seraient l'occasion de prouver à tous que chaque vote est « utile », associant le devoir civique et la fibre écologique des Français. Chacun, en allant voter, aurait ainsi la satisfaction de participer à une double œuvre collective : le choix démocratique de nos dirigeants et la protection de notre planète, et par là-même, de notre qualité de vie à tous.

*

*

*

PROPOSITION DE LOI

Article 1

Dans chacune des circonscriptions législatives, lors de chaque tour des élections législatives ou présidentielles, le nombre total de suffrages exprimés, auquel est ajouté le nombre de bulletins exprimant des votes blancs ou nuls, est comptabilisé. A chaque fois qu'un millier de suffrages ainsi comptabilisé est obtenu, un arbre est planté.

Article 2

Chacune des circonscriptions législatives de France métropolitaine et d'outre-mer constitue, suite à la plantation d'un arbre pour chaque millier de votes comptabilisés, un « Bois de la Démocratie ».

Dans les zones urbaines, les « Bois de la Démocratie » peuvent prendre la forme de « Parcs de la Démocratie ».

Article 3

Les « Bois (ou « Parcs ») de la Démocratie » sont identifiés de manière précise. Une plaque informe les visiteurs du nombre d'arbres plantés lors de chaque élection et invite les citoyens à poursuivre l'effort de reboisement du territoire grâce à leur sens civique.

Article 4

Les élèves des écoles sont invités à se rendre dans le « Bois de la Démocratie » de leur circonscription.

Ces visites sont l'occasion d'une séance d'Enseignement Moral et Civique qui permet la formation des citoyens en devenir.

Ces espaces boisés sont, par ailleurs, l'occasion d'une rencontre annuelle entre le député élu et les habitants du territoire de sa circonscription.

Proposition de loi

visant à **renforcer le lien entre les représentants des institutions françaises et les jeunes** pour qu'ils deviennent des **citoyens motivés** par la vie démocratique de leur ville et de leur pays.

Présentée par

Romeyssa ARIF, Alicia BELLON, Andrey CHECHIK, Nila DESVEAUX
CAPORAL, Seydina DIALLO, Wissam EL MSYAH, Anna GAUDIN, Maxime
HALLEPEE, Maé LEROUX, Sabrina LHADJ MOHAND, Julia
MASIEJCZYK, Mathéis PEPIN LOPEZ, Timothée ROUX-LECLERCQ, Amine
SHILI, Achille SIBILLE LANG, et leurs camarades de CP, Andi AMIDIFARD,
Théa ANGOT, Thaïs BERTHELOT-DEWITTE, Zoé DERIVIERE,
Tylane DUMONT, Albert HUGUET, Ramata SOUMARE, Alejandro TORRES
ZULUAGA, Aya YOUNAN.

Exposés des motifs

Nous avons constaté que les jeunes ne vont plus voter. Aux élections présidentielles de 2022, 41% des 18-24 ans ne se sont pas rendus aux urnes au second tour. Cette abstention a augmenté aux élections législatives pour atteindre un taux record de 75%.

Nous nous sommes posé la question suivante : pourquoi les jeunes qui ont le droit de vote à leur majorité ne se mobilisent pas pour des élections importantes comme celles des présidentielles ?

Voici nos réponses :

Les jeunes ne vont pas voter car ils ne comprennent pas à quoi cela sert.

Les jeunes ne vont pas voter car ils ne comprennent rien à la politique.

Les jeunes ne vont pas voter car ils pensent que c'est inutile.

Le thème de ce 26^{ème} Parlement des enfants est : « Renforcer la participation démocratique et la confiance dans les institutions ».

Au début, nous ne comprenions pas le thème de ce concours. Les mots sont difficiles à comprendre sans explication. De nombreuses personnes doivent ressentir la même chose que nous quand elles entendent parler des hommes ou des femmes politiques. Et quand on ne comprend pas, on n'est pas motivé.

La participation démocratique c'est par exemple organiser des élections des délégués dans nos classes. Nous étions tous motivés car nous avons compris que le rôle de délégué serait de se mettre à l'écoute de nos camarades et de proposer des idées pour faire changer notre école. Tout le monde ne s'est pas proposé pour être délégué mais tout le monde a voté ! Pourquoi ? Parce que nous voulions choisir l'enfant qui nous semblait le plus à même de nous représenter pendant les réunions chez la directrice. Voter c'est choisir !

Nous avons également du mal à comprendre le mot « institution ». Les institutions sont représentées par exemple par le maire et son conseil municipal. Nous connaissons un peu le maire de notre ville car nous l'avons déjà croisé à l'école quand il vient remettre les dictionnaires aux CM2 qui partent au collège ou quand il vient nous dire bonjour à la rentrée. Mais nous n'avons pas d'idées précises sur son rôle dans la ville (à part décider des travaux). Nous n'avons jamais entendu parler de notre députée. Pourtant, nous comprenons maintenant qu'elle a un rôle très important car elle vote les lois et représente notre circonscription à l'Assemblée Nationale.

Désormais, nous comprenons mieux le sens de la démocratie et l'importance d'y participer.

Nous voilà prêts pour vous présenter des propositions de loi visant à renforcer le lien entre les représentants des institutions françaises et les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens motivés par la vie démocratique de leur ville et de leur pays.

Proposition de loi

Article 1^{er}

Chaque ville accueillant un lycée sur son territoire organise au sein de l'établissement une « journée/semaine de la mobilisation citoyenne » où les jeunes lycéens rencontrent des représentants de leur commune ou de leur circonscription (organisation de débats, escape game, ateliers pour apprendre à parler devant une assemblée...)

Article 2^{ème}

Afin de mieux faire connaître son rôle et de transmettre les valeurs de la République qui l'animent, le ou la maire organise au sein de chaque école primaire de sa commune une « journée du maire ».

Article 3^{ème}

Des conseils des délégués scolarisés en primaire (2 représentants par école, au moins deux fois dans l'année) sont réunis à l'initiative du/de la maire pour évoquer des projets liés à la jeunesse. Les projets sélectionnés sont ensuite soumis au vote de tous les enfants des écoles afin de déterminer le ou les projets réalisés par la commune en collaboration avec les écoles.

Article 4^{ème}

Le droit de vote est accordé aux jeunes à partir de 16 ans révolus pour participer aux élections municipales.

Parlement des enfants 26^e édition

Proposition de loi

visant à restaurer la confiance dans les institutions et encourager la participation des citoyens à la vie politique

Circonscription de M. Stéphane Lenormand

Présentée par les élèves de la classe de CM1-CM2
École élémentaire des quatre temps de Miquelon
Service de l'Éducation Nationale de Saint Pierre et Miquelon

APESTEGUY Luc, BONNIEUL Clémence, COSTE Kelya, DE LIZARAGA Eden, DETCHEVERRY Orianna, GASPARD Julie, GAUTIER Anna, HANSEN Lilou, HEUDES Elliot, LUCAS Samuel, MICHEL Emy, ORSINY Alix, TESNIERE Clélia, YVON Zoey

Enseignant : RENIER Charly

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les institutions politiques régissent la vie des citoyens, tant d'un point de vue du quotidien que pour leur avenir. Elles régissent, au travers des différentes instances, le bon fonctionnement de notre pays. Ainsi, du local (municipalités, conseils départementaux, régionaux ou territoriaux) au national, avec les élections législatives et présidentielles, et même supra-national avec les élections européennes, le citoyen est amené à exprimer ses idées, ses envies quant au devenir de ces territoires et de leurs habitants en participant aux élections des différents représentants ou en s'y engageant lui-même.

Hélas, on peut facilement constater qu'aujourd'hui, beaucoup de français ne se sentent pas concernés par la vie politique. En effet, on entend régulièrement une défiance entre le peuple et les élus. Plusieurs critiques sont énoncées et nous avons pu en faire ressortir certaines qui revenaient régulièrement dans les débats que nous avons eu au sein de la classe :

- les élus ne tiennent pas leur promesses. Un certain nombre de promesses et de projets ne sont jamais mis en place. Par ailleurs, quand des promesses de campagne sont laissées de côté, on ne sait pas pourquoi cela ne se fait pas.

- les élus sont trop souvent détachés du reste des citoyens. Beaucoup de gens ont le sentiment que les représentants du peuple ne peuvent pas vraiment les comprendre car ils sont trop loin de leurs préoccupations, comme la réalité du travail ou encore la difficulté de vivre avec des budgets restreints. Par ailleurs, ce sentiment d'incompréhension se fait encore plus fort dans les territoires ultra-marins comme le notre, dont on ne parle jamais, notamment pour les élus nationaux, et l'on a bien souvent l'impression d'être incompris dans nos spécificités locales et dans nos difficultés dues à l'isolement, comme l'accès aux soins, aux études, le coût de la vie, la difficulté de faire venir certaines marchandises qui rendent nos territoires très différents de ceux de métropole. Par ailleurs, on peut se poser la question de ce que pèse les quelques élus d'outre-mer noyés dans la masse des élus nationaux. Il en ressort une forte impression de n'être pas entendus et par conséquent, pas vraiment pris en compte à l'échelle nationale.

- les citoyens ne comprennent pas la politique et le fonctionnement des institutions. Il y a beaucoup d'élections, beaucoup d'institutions et il est difficile de comprendre qui décide de quoi dans notre vie de tous les jours. Il est tout aussi compliqué de comprendre les processus législatif, les différents groupes, ce que fait le gouvernement par rapport au parlement... En résumé, on ne comprend pas comment ça marche et la politique reste donc très opaque. Par ailleurs, les enfants n'y sont que peu préparés, ne voyant les fonctionnements qu'au travers de cours théoriques et d'événements ponctuels et lointains comme le Parlement des Enfants, renforçant plus tard cette incompréhension et ce désintérêt.

- un certain nombre de personnes se plaignent de ne pas se sentir représenté dans ces idées par les candidats présents et se désintéressent donc des élections car ils ne souhaitent pas voter pour des personnes qui ne représenteraient pas leur façon de voir les choses.

Tout cela entraîne donc une défiance qui se ressent très fortement au moment des élections. On peut voir sur les chiffres d'abstention que nous avons consulté qu'un grand nombre de personnes ne se déplacent plus pour aller voter. Si c'est un peu plus d'une personne sur quatre aux présidentielles, c'est environ une personne sur deux seulement qui ne vote pas pour les élections législatives et presque 2 sur 3 aux départementales et régionales.

Nous pensons donc qu'il faut impérativement remettre les citoyens au cœur du processus afin qu'ils retrouvent le chemin des bureaux de vote, car il est impensable dans une démocratie que la moitié du peuple ne s'exprime pas. C'est à notre sens le signe que notre démocratie ne se porte pas bien.

Article 1^{er}

Instauration d'une réunion mensuelle entre les différents élus d'une circonscription et ses habitants, permettant un compte rendu des actions effectuées et une explication sur celles non-effectuées. Ces réunions seront le lieu d'un échange entre élus et citoyens qui rendront la politique plus accessible à tous, tant d'un point de vue de sa compréhension que de sa participation. Ses réunions seront ainsi l'occasion de rapprocher les participants de leurs élus et ainsi restaurer la confiance mutuelle nécessaire.

Article 2

Deux des réunions de l'article 1 seront réservées à un public mineurs afin d'en adapter le contenu et intégrer le plus tôt possible les futurs citoyens à la compréhension du fonctionnement politique de notre société et les inciter à participer plus tard activement à l'avenir de leurs territoires.

Article 3

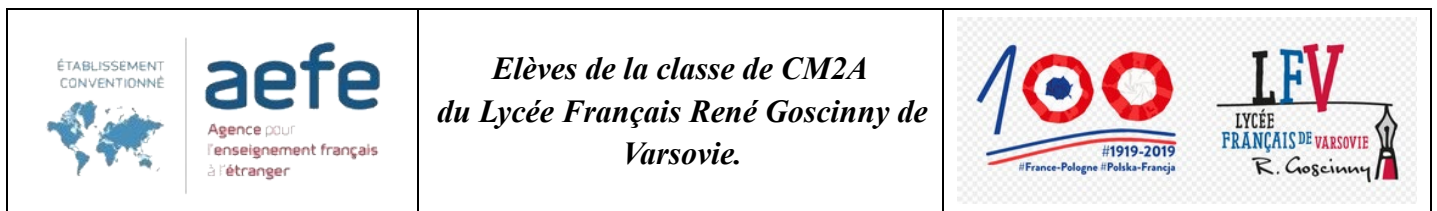
Un compte rendu sera réalisé après chaque séance et diffusé aux habitants au moyen d'une page internet dédiée, d'un mail ou d'un envoi postal en choisissant la solution qui touchera le plus de monde en fonction du territoire concerné. Le compte rendu des réunions pour mineurs sera à destination de ceux-ci et donc adapté au public.



26^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

visant l'organisation de Mini-Conseils Municipaux, de Mini-Conseils Généraux et de Mini-Conseils Régionaux,
dans le cadre du renforcement de la participation démocratique
et de la confiance dans les institutions.



Exposés des motifs

Mesdames et Messieurs,

nous sommes des élèves de 10 et 11 ans en classe de CM2 du Lycée Français de Varsovie. Dans notre vie à l'école, on a appris qu'il faut respecter les règles et les autres, à partager et à faire confiance aux autres. En début d'année, nous avons élu nos délégués de classe pour nous représenter dans l'école, auprès de notre maître, des autres élèves, de tous les maîtres et adultes de notre école et de monsieur le Directeur. Nos délégués peuvent ainsi jouer un rôle entre nous, les élèves et les adultes. Depuis deux ans, à l'école primaire du Lycée Français de Varsovie, nous avons aussi des Eco-Délégués en CM1 et en CM2, qui participent à la vie de l'école pour ce qui concerne l'Ecologie à l'école.

L'an dernier, lors des élections présidentielles françaises, nous avons pu voir et entendre beaucoup de choses sur la vie politique sans pouvoir y participer, sans voter et nous exprimer. Nous avons aussi entendu parler de la participation, du vote blanc et de l'abstention. Nous savons que beaucoup de Français n'ont pas voté, alors que beaucoup d'hommes et de femmes ont lutté pour notre liberté et nos droits au cours de l'Histoire de la France et de l'Europe (les Lumières, à la Révolution, et lors des Deux Guerres mondiales...)

Sous la Vème République, les Français ont régulièrement voté :

Les Français ont participé 19 fois à des élections à 1 seul tour (10 référendums et 9 élections européennes) et 65 fois à des élections à 2 tours (11 présidentielles, 16 législatives, 7 régionales, 19 cantonales/départementales et 12 municipales).

On a constaté que, depuis 1958, le taux de participation aux élections baisse de plus en plus. L'abstention a tout été d'environ 15-30 % selon les élections, mais depuis environ 20 ans, l'abstention augmente vraiment, jusqu'à 65% aux élections départementales et régionales de 2021, 55% aux élections municipales de 2020, de 30 à 53% pour les élections législatives de 2022 et même de 16% à 28% pour les élections présidentielles de 2022. (*)

Pour les élections européennes, l'abstention est toujours d'environ 50%.

En voici quelques raisons :

un désintérêt pour la vie politique (les Français préfèrent partir en vacances ou aller à la plage), pour montrer leur désaccord ou leurs doutes (les candidats ne plaisent pas) ou encore parce qu'ils pensent que « Rien ne va changer ... » (surtout les jeunes électeurs), que les hommes politiques ne sont pas honnêtes (mensonges, ne pas tenir les promesses, honnêteté...) (*)

C'est pour tout cela, pour que les électeurs de demain votent, s'intéressent et participent plus à la vie politique, que nous proposons la création obligatoire de mini-conseils municipaux, départementaux et régionaux pour donner envie aux jeunes de s'investir, de participer et d'avoir confiance dans notre démocratie et nos institutions.

Les élèves de la classe CM2A du Lycée Français de Varsovie

**source : fr.wikipedia.org/wiki/Abstention_électorale_en_France; un jour, une actu ; www.france-politique.fr (graphiques de Laurent de Boissieu, journaliste et politologue français)*

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Tous les élèves scolarisés, âgés de 10 à 17 ans, à l'école primaire, au collège ou au lycée, peuvent voter pour élire des Mini-Maires et des Mini-Conseillers Municipaux, lors d'élections Mini-Municipales.

Les Mairies ont obligation d'organiser des élections Mini-Municipales, dans toutes les écoles, les collèges et les lycées de leur commune.

Si une commune n'organise pas d'élections Mini-Municipales, la préfecture doit assurer le contrôle de légalité et peut exiger le respect de la loi.

Article 2

Tous les enfants scolarisés dans la commune, âgés de 10 à 17 ans, doivent recevoir une carte d'électeur pour participer aux élections Mini-Municipales, qui ont lieu tous les 2 ans.

Ces élections se déroulent la troisième semaine du mois de septembre.

La date des élections est fixée nationalement par le Ministre de l'Education nationale.

Les candidats aux élections Mini-Municipales se présentent par binôme « fille-garçon ».

Deux élèves (une fille et un garçon) par école, par collège et par lycée sont élus et siègent pour 2 ans au Mini-Conseil Municipal de la commune.

Le Mini-Conseil Municipal de la commune est convoqué par le Maire de la commune.

Le premier Mini-Conseil Municipal se réunit dans les 3 semaines qui suivent les élections, puis une fois tous les deux mois (décembre, février, avril, juin..., octobre, ...)

Article 3

Dans chaque département, chaque Mini-Conseil Municipal désigne, en respectant la parité fille-garçon, ses Mini-Conseillers Municipaux pour participer au Mini-Conseil Départemental, qui sont alors nommés Mini-Conseillers Départementaux.

Pour 1 à 10 établissements scolaires dans la commune, on désigne 2 Mini-Conseillers Départementaux, pour 11 à 20 établissements scolaires dans la commune, on désigne 4 Mini-Conseillers Départementaux...

Le Mini-Conseil Départemental est convoqué par le Président du Conseil Départemental.

Les Conseils Départementaux doivent organiser des Mini-Conseils Départementaux.

Le Mini-Conseil Départemental doit se réunir 1 fois par trimestre (mois de novembre ou décembre, février ou mars, mai ou juin)

Si un Conseil Départemental n'organise pas de Mini-Conseil Départemental, la préfecture doit assurer le contrôle de légalité et peut exiger le respect de la loi.

Article 4

Dans chaque département, le Mini-Conseil Départemental désigne ses Mini-Conseillers Départementaux pour participer au Mini-Conseil Régional, qui sont alors nommés Mini-Conseillers Régionaux.

Les Conseils Régionaux doivent organiser des Mini-Conseils Régionaux.

Le Mini-Conseil Régional est convoqué par le Président du Conseil Régional.

Chaque Mini-Conseil Départemental envoie 20 Mini-Conseillers Régionaux, 10 filles et 10 garçons, pour participer au Mini-Conseil Régional.

Le Mini-Conseil Régional doit se réunir 1 fois par trimestre (en décembre, mars, juin).

Si un Conseil Régional n'organise pas de Mini-Conseil Régional, la préfecture de région doit assurer le contrôle de légalité et peut exiger le respect de la loi.